



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRETE RECTORAL DU 17 MARS 2026 PORTANT COMPOSITION DU JURY POUR LE RECRUTEMENT
D'INFIRMIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
SESSION 2026**

La rectrice,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'état ;

VU l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation du concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 28 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le jury chargé d'apprécier les épreuves du concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - session 2026 - est constitué comme suit :

Présidente : Madame Sandrine MOURIER-STOPAR, conseillère technique EVS de la rectrice, rectorat de Clermont-Ferrand.

Vice-Président : Monsieur Alexandre PARABERE, attaché principal d'administration de l'Etat, rectorat de Clermont-Ferrand.

Membres : Monsieur Romain GILBERT , infirmier, lycée Duclaux à Aurillac ;
Madame Claudine MARTIN, infirmière conseillère technique de l'IA-DASEN de la Haute-Loire ;
Madame Virginie MONNEY, infirmière conseillère technique de la rectrice ;
Madame Sylvie PICARD, médecin, conseillère technique de l'IA DASEN du Puy-de-Dôme.

Article 2 : Madame la cheffe de division des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Signé

Virginie DUPONT